



7 DIRECTION TECHNIQUE

N/Réf. : ANRT/DTEC/DAA/SAG/OR/853/2019.

Rabat, le

17 DEC 2019

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- VU LA LOI N° 24-96 RELATIVE À LA POSTE ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°12/04 DU 29/12/2004 FIXANT LE RÉGIME D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°06/06 DU 28 JUILLET 2006 ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/14 DU 17 FÉVRIER 2014 FIXANT LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 DU 20 JUIN 2013 FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016.
- VU L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÉMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

DÉSIGNATION	MINI PC AVEC WiFi ET BLUETOOTH INTÉGRÉS	N° D'AGRÉMENT	MR 21668 ANRT 2019
MARQUE	Intel	DÉLIVRÉ LE	17/12/2019
TYPE	NUC10FNK	EXPIRE LE	16/12/2029
FABRICANT	Intel Corporation		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

BANDES DE FRÉQUENCES	ÉMISSION		RÉCEPTION	
		[2400 – 2483,5] MHz	[2400 – 2483,5] MHz	[5150 – 5350] MHz

POUISSANCE ISOTROPIQUE RAYONNÉE ÉQUIVALENTE : 7,29dBm (BTH); 3,13dBm (Bth LE); 19,9dBm (WiFi 2,4GHz); 20,5dBm (WiFi 5GHz)

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES :

INTERFACES SOUMISES À L'AGRÉMENT	ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS	EXIGENCES DE COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE	EXIGENCES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
RADIOÉLECTRIQUE 2,4GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-2,4GHZ	EN 301 489-1/17 EN 55024 EN 55032 EN 61000	EN 60950-1 EN 62368-1	EN 62479 EN 62311
RADIOÉLECTRIQUE 5GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-5GHZ			

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER LES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **A2FP** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
 - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT DUMENT REMPLI, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 SUSMENTIONNÉE ;
 - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

CONDITIONS D'USAGE :

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÉMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÉMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
- L'UTILISATION DES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **A2FP** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LA DÉCISION SUSMENTIONNÉE RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (**A2FP**).
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÉMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÉMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÉMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÉMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

CERTIFICAT D'AGRÉMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE : **TELECOM COMPLIANCE**
 ADRESSE : RUE BELGRADE IMM KARRAKCHOU BLOC C 1^{ER} ÉTAGE APPT 4 Océan - RABAT.

Agence Nationale de Réglementation
des Télécommunications
ANRT

Chef du Service Agréments Par Intérim

Mohamed YASSINE